

**Annexe 4 : Autorisation parentale pour tierces personnes (autres que les
représentants légaux)**

Service d'éducation et d'accueil « am Weier » 2026/2027

Si vous souhaitez autoriser une tierce personne (grands-parents, frères et sœurs, voisins...) à venir récupérer votre enfant au Service d'éducation et d'accueil, il faudra :

avoir soumis la présente fiche « Autorisation parentale pour tierces personnes »

Veillez noter que dans aucun cas nous ne laissons partir votre enfant avec une personne autre que les représentants légaux si nous ne disposons pas d'une autorisation parentale pour tierces personnes.
À remplir et à remettre obligatoirement au responsable du Service d'éducation et d'accueil

Je soussigné(e) _____
(nom et prénom du père, de la mère ou autre représentant légal)

mère, père ou représentant légal de : _____

Nom	Prénom	Cycle

déclare que les personnes suivantes sont aptes à venir chercher l'enfant sus mentionné au Service d'éducation et d'accueil et les y autorise.

Nom	Prénom	Téléphone
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		

Cette autorisation n'est valable que si les personnes concernées peuvent s'identifier via leurs cartes d'identité au moment de venir chercher l'enfant au Service d'éducation et d'accueil.

Numéro (s) de téléphone du représentant légal (à joindre en cas de doute) :

Date et signature des représentants légaux: _____